Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 25/01/22

Président: Jean-Claude DELATRE (excusé)

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI (excusé)

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents: Louis NIFOSI, Fabrice OREGLIA, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé: Thomas BUSSIERE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

<u>Ordre du jour</u> : Traitement des affaires courantes, enregistrement des résultats, vérification des classements et questions diverses.

COMPETITIONS SENIORS

MATCHES REMIS

- Le match D4 du 23/01 FC POLLESTRES / FC BAHO-PEZILLA 2 N°23949649 est remis au 20/02/22
- Suite à l'accord des deux clubs, le match D4 du 23/01 FC ST CYPRIEN 2 / HAUT VALLESPIR 2 N°23911885 est remis au 30/01/22 (en ouverture du match CR SENIORS ST CYPRIEN / USEPMM)

Coupe du Roussillon Séniors du 30/01/22

Application de l'Article 3 de la Coupe du Roussillon Séniors

Les clubs qualifiés devront obligatoirement présenter une équipe à la date fixée pour la rencontre, cependant si un club était engagé dans une compétition supérieure (fédérale ou régionale) à la date de la rencontre, le match serait reporté. La Commission d'organisation se réserve la possibilité à chaque tour, de décaler d'un ou plusieurs jours, une ou des rencontres de ce tour et les clubs qualifiés ne pourront refuser de jouer en semaine.

- Compte tenu que l'USEPMM a un match de rattrapage le 30/01 R1 USEPMM / AVENIR FOOT LOZERE, le match de Coupe du Roussillon Séniors du 30/01 FC ST CYPRIEN / USEPMM N°24200012 est remis au 27/02/22 ou avant sur accord des clubs ;
- Du fait que CANET RFC a un match de rattrapage le 30/01 NAT. 2 BEZIERS AS / CANET RFC, le match de Coupe du Roussillon Séniors du 30/01 SO RIVESALTES / CANET RFC N°24200019 est remis au 27/02/22 ou avant sur accord des clubs.

Le Secrétaire Régis SANCHEZ